



## Communiqué de presse

### METHAGASE : Quand le préfet ignore les votes des maires et les avis du public

13 mai 2023

Alors que l'extension du projet de gros méthaniseur d'Angerville n'en finit pas de susciter des doutes parmi la population, l'intervention du préfet suite à la consultation publique était très attendue. Son arrêté du 26 avril 2023 est de manière très surprenante relativement vide au regard des craintes exprimées par les élus et les riverains.

En effet, le préfet ne prévoit ni de limiter la liste des intrants aux déchets végétaux, ni de protéger les enfants des écoles riveraines des lagunes en imposant un bâchage et une gestion intelligente des trajets en tracteurs ou en camions, ni de modifier le plan d'épandage pour protéger des zones aussi sensibles que la fontaine Sainte Apolline de Chalou-Moulineux. D'autre part, la proximité du futur forage d'eau potable d'Angerville avec le méthaniseur ne conduit pas non plus le préfet à demander des adaptations du projet METHAGASE. Enfin cet arrêté ne prévoit aucune disposition pour éviter l'accaparement des terres agricoles à des fins énergétiques.

*« Le public, les conseils municipaux et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne se sont largement mobilisés dans le cadre du débat autour de l'agrandissement du projet METHAGASE. Des propositions concrètes et opérationnelles ont été formulées par le public et les élus, notamment lors de la réunion publique du 4 février. Et quelle est la réponse du préfet ? Circulez, il n'y a rien à voir ! C'est honteux. »* estime Timothé Masson du CAMSE.

Les élus et les riverains ont donc décidé de se mobiliser en organisant une **marche festive le dimanche 14 mai à 14h à Angerville**, afin de célébrer la nécessité de préserver l'eau, l'air et la terre. Cette marche est organisée par l'Association pour la Défense de la Santé et l'Environnement (ADSE) et le Collectif d'Alerte sur la Méthanisation en Sud-Essonne (CAMSE).

**Contact presse :** [camsecollectif@gmail.com](mailto:camsecollectif@gmail.com)

Timothé Masson 06 12 49 50 53

ADSE <https://www.adse-saintescobille.com/>

CNVMch <https://www.cnmch.fr/>